



Vingtième session de l'Assemblée des États Parties
La Haye, 6 - 11 décembre 2021

Exposé de
M. Werner Druml
Président du Comité du budget et des finances
[Orateur]

World Forum, salle King Willem Alexander

9 décembre 2021, 10 h 00 – 11 h 30

Madame la Présidente,

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous remercier de me donner la possibilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui et de vous présenter les principaux résultats des travaux des trente-sixième et trente-septième sessions du Comité du budget et des finances (le « Comité »/« CBF »).

Pour commencer, je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier mes collègues du Comité pour le dévouement dont ils ont fait preuve et le travail remarquable qu'ils ont accompli lors des deux dernières sessions, ainsi que les représentants de la Cour pour leur disponibilité et leur coopération en cette période difficile. J'adresse également mes remerciements au Secrétaire exécutif du CBF et à son équipe pour la qualité de leur travail et leur précieux soutien.

Madame la Présidente,

La trente-septième session du Comité s'est tenue du 6 au 17 septembre 2021. À la fin de notre réunion, j'ai eu la possibilité de présenter au Groupe de travail de La Haye les résultats de notre session et j'ai indiqué à cette occasion que les calculs définitifs des réductions proposées par le Comité seraient vérifiés par la Cour.

J'aimerais commencer mon exposé en évoquant les principaux défis auxquels la Cour est confrontée :

- 1) Le Comité a exprimé à plusieurs reprises aux Groupes de travail et à la Cour son inquiétude au sujet des déficits de liquidité de la Cour, lesquels, en raison de leur niveau élevé, constituent désormais un défi stratégique. En 2020, la Cour a trouvé des solutions ponctuelles et temporaires pour remédier à ces déficits, telles que l'utilisation de contributions versées d'avance ou le report de recrutements et d'achats. Ces solutions, si elles sont reconduites, auront toutefois pour effet d'aggraver et d'accélérer les déficits de liquidité au cours des prochains exercices. Le Comité recommande en premier lieu à la Cour et aux États Parties de s'efforcer autant que possible d'inciter les États en situation d'arriérés à s'acquitter de leurs obligations envers la Cour et la justice internationale. Bien qu'un État ait récemment effectué un versement conséquent, au titre d'un arriéré, qui aurait peut-être pu permettre de réduire le déficit de liquidité cette année, la situation demeure préoccupante.

Au regard de cette situation, le Comité appelle la Cour, depuis plusieurs années, à améliorer systématiquement et fortement l'efficacité de son travail afin de pouvoir faire face à l'augmentation inévitable et prévisible de sa charge de travail. Le Projet de budget-programme pour 2022 montre clairement que les mesures qui ont été prises sont insuffisantes. Des gains d'efficacité et une réduction des coûts dans le cadre de la restructuration et de la mise en œuvre des recommandations des experts indépendants continueront d'être nécessaires.

- 2) Les effets de la pandémie de COVID-19 continuent également de se faire sentir. Le Comité a constaté que la Cour avait fait preuve de souplesse et d'adaptabilité dans la conduite de ses activités pour assurer leur pérennité. La situation restera toutefois difficile et la Cour va devoir s'adapter et mettre à profit les nouveaux modes de travail.
- 3) Comme toute autre institution, la Cour est confrontée à un autre défi : l'amélioration de l'environnement de travail. Le Comité a pris note avec beaucoup d'intérêt de l'intention du nouveau Procureur de mettre en place de nouvelles méthodes de travail et une nouvelle culture

afin de permettre au Bureau de gagner en efficacité dans son travail. La mise en œuvre des recommandations des experts indépendants sera très importante à cet égard.

- 4) Un mot, enfin, des défis à long terme que constituent la représentation géographique et la parité hommes-femmes. La Cour a reconnu que les progrès en la matière étaient lents et que les mesures prises dans le passé n'avaient pas été aussi efficaces qu'elle l'espérait. Le Comité a réitéré sa recommandation concernant l'établissement par la Cour d'un plan visant à réduire progressivement les déséquilibres géographiques. En ce qui concerne la parité hommes-femmes, le Comité a pris acte de l'intention des hauts responsables de la Cour de désigner un point focal pour l'égalité hommes-femmes afin de faciliter la mise en œuvre de règles applicables à l'ensemble de la Cour. Le Comité a réitéré sa recommandation concernant l'établissement par la Cour d'un plan à long terme visant à réduire progressivement les disparités entre les hommes et les femmes.

Je vais maintenant évoquer brièvement les principales problématiques transversales du Projet de budget-programme pour 2022 (ressources humaines, technologies de l'information et voyages) et les principales considérations qui ont guidé le Comité :

Ressources humaines

En ce qui concerne les ressources humaines, le Comité a constaté une nette augmentation des demandes de postes supplémentaires, au titre principalement du Grand Programme I (Branche judiciaire), du Grand Programme II (Bureau du Procureur) et du Grand Programme III (Greffes), laquelle s'explique par la hausse attendue de l'activité judiciaire en 2022.

Après un examen approfondi des nouveaux postes demandés, de la structure du Bureau et de la charge de travail assumée (au regard, s'agissant de ce dernier point, de l'expérience passée), le Comité a formulé des recommandations limitées aux postes pleinement justifiés. Les nouveaux postes recommandés n'ont pas tous une durée de 12 mois, compte tenu de la longueur des procédures de recrutement.

Technologies de l'information

La deuxième problématique transversale ayant une incidence financière importante concerne la Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la Stratégie quinquennale, dont le budget total approuvé s'élève à plus de 8,6 millions d'euros. Les coûts totaux de la Stratégie d'ici l'année prochaine seront inférieurs au budget total approuvé. Le Comité salue les économies réalisées par la Cour dans la mise en œuvre de la Stratégie. Toutefois, la Cour a ajouté un montant supplémentaire de près de 900 000 euros au titre des coûts non récurrents devant être engagés sur différents projets dans le cadre de plusieurs Grands Programmes. Le Comité estime que ces coûts pourraient être réduits.

Coûts des voyages

En ce qui concerne les voyages, en termes de volume et de coûts, le Comité estime que bien qu'ils risquent d'augmenter en 2022, la Cour doit utiliser les nouveaux modes de travail hybrides pour réduire autant que possible les déplacements physiques. Elle a en effet mené avec succès différentes activités à distance au cours des 18 derniers mois, qu'il s'agisse de l'audition de témoins ou de l'augmentation des effectifs des bureaux de pays, ce qui lui a permis de dégager des synergies qui devraient entraîner des économies supplémentaires. Le Comité estime par conséquent que les coûts des voyages pourraient être réduits et ramenés au niveau approuvé pour 2021, en s'appuyant sur l'expérience acquise ces deux dernières années.

Examen du Projet de budget-programme pour 2022

La Cour a présenté un budget-programme de 162 millions d'euros pour 2022, soit une augmentation de 14,1 millions d'euros (9,5 pour cent) par rapport au budget total approuvé pour 2021.

Le Comité reconnaît que la tenue de nouveaux procès, la mise en œuvre des recommandations des experts indépendants et la restructuration du Bureau du Procureur à l'initiative du nouveau Procureur devront être financées à la fois par une augmentation des ressources et par la réalisation d'économies et de gains d'efficacité. Après un examen approfondi du Projet de budget-programme de la Cour pour 2022 et des justifications fournies, le Comité est parvenu à la conclusion que l'augmentation demandée de 14,1 millions d'euros pouvait être réduite d'un montant total de 6,8 millions d'euros, soit une augmentation totale nette d'environ 7,3 millions d'euros (4,9 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021.

Selon nous, les réductions recommandées, que le Comité a toujours pris soin de justifier, ne porteront pas atteinte au fonctionnement de la Cour. L'augmentation toujours substantielle par rapport à 2021, de l'ordre de 7 millions d'euros (augmentation de 5,4 pour cent pour la Branche judiciaire, de 4,7 pour cent pour le Bureau du Procureur et de 5,3 pour cent pour le Greffe, ces programmes correspondant aux principaux Grands Programmes), devrait permettre de procéder à la restructuration du Bureau du Procureur et de faire face à l'augmentation de la charge de travail de la Cour. Comme nous l'avons récemment appris, l'État hôte maintiendra sa subvention pour la location de la salle de l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée »/« l'AEP ») en 2022, ce qui entraînera une réduction supplémentaire du budget de la Cour d'environ 300 000 euros.

Un mot pour finir sur le rôle du Comité dans le processus budgétaire de la Cour, lequel va être redéfini dans la première partie de l'année prochaine au regard du rapport de l'Auditeur externe sortant sur les mécanismes de contrôle et des recommandations des experts indépendants. La grande importance que revêt le rapport du Comité sur les débats budgétaires lors de la préparation des sessions de l'Assemblée est régulièrement soulignée par cette dernière. Les experts indépendants semblent également reconnaître le rôle important du Comité puisqu'ils recommandent aux États Parties de s'en remettre à lui sur les points techniques du budget. L'indépendance de l'expertise technique et le fait de pouvoir d'appuyer sur un secrétariat professionnel sont essentiels à cet égard. L'organisation actuelle des deux comités indépendants de l'Assemblée, à savoir le CBF et le Comité d'audit, dont le secrétariat est assuré par le Secrétaire exécutif, s'avère efficace, efficiente et conforme aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

Ces observations concluent mes propos. Je vous remercie de votre attention.
